

FICHE PROGRAMME

Sensibilisation à la police de l'urbanisme

Maîtrise ouvrage Etat / Préfet - DDT de Tarn-et-Garonne

Contexte :

On assiste à une recrudescence des infractions aux règles d'occupation ou d'utilisation des sols. Il s'agit régulièrement d'infractions aux règles de formes ou de procédures (défaut d'autorisation, travaux non conformes...) ou aux règles de fond (PLU, PPRI...).

Les élus et les personnels des mairies doivent être confortés dans leur rôle pour pouvoir intervenir et faire relever les infractions dans les meilleures conditions.

Cette action constitue en effet un des piliers essentiels de la politique de l'urbanisme, elle vient en complément du « guide pénal de l'urbanisme des maires » réalisé fin 2014 pour les élus du département de Tarn-et-Garonne. Ce guide sera actualisé et évoqué lors de la formation

Objectifs de formation :

Permettre aux participants d'intervenir efficacement pour assurer le bon respect des règles d'urbanisme sur leur territoire, gérer les situations, constater ou de faire constater les infractions aux règles d'urbanisme avec plus de sécurité juridique.

Objectifs pédagogiques :

Être capable de :

- Gérer les situations rencontrées en lien avec les différents acteurs
- Connaître la procédure de constatation des infractions jusqu'à son aboutissement
- Connaître ses limites et ses responsabilités
- Établir ou faire établir des procès-verbaux ou rapports sécurisés

Contenu :

1. Notions sur l'organisation juridictionnelle, le droit pénal et la procédure pénale
2. Connaissance des principaux acteurs
3. La procédure à suivre, transports, constatations
4. Les principales infractions en matière d'urbanisme
5. Les suites judiciaires, les jugements
6. Echanges, conclusions

Méthodes :

- a) Présentation d'un programme sur power-point
- b) Analyse de différentes situations rencontrées
- c) Conduite à tenir, recommandations
- d) Communication d'exemples de PV et documents annexes

Durée :

Durée maximale de 4 heures – plusieurs sessions organisées sur différents sites dans le département afin de permettre une participation optimale

Cible :

Cette formation proposée par le Préfet de Tarn-et-Garonne s'adresse en priorité aux maires, adjoints et aux personnels territoriaux concernés dont secrétaire de mairie, agents des centres instructeurs ADS, policiers municipaux, agents commissionnés et assermentés en urbanisme

Formateur :

Michel Terrance, chef du bureau des affaires juridiques à la DDT 82 et animateur du réseau juridique Occitanie, du ministère de la transition écologique et solidaires (MTES) et du ministère de la cohésion des territoires